

Implantation de cépages résistants sur le Domaine de Mons



La mise en place de matériel végétal résistant aux maladies cryptogamiques telles que l'oïdium et le mildiou est une des voies les plus prometteuses en terme de réduction d'intrants. Ces variétés résistantes offrent des perspectives intéressantes tant sur le plan économique qu'environnemental et elles répondent pleinement aux enjeux d'Ecophyto. Aujourd'hui l'usage de fongicide représente 80 à 90 % des produits phytosanitaires utilisés par les viticulteurs.

En ce sens, la Chambre d'Agriculture en partenariat avec l'IFV, Les Syndicat des vins Côtes de Gascogne et l'Association de Restructuration a implanté l'été dernier sur le Domaine de Mons une parcelle de cépages résistants.



(Source : IFV)

Deux variétés blanches ont été choisies afin d'être étudiées dans un contexte de production Gascogne et culture simplifiée.

Elles sont issues d'un programme de recherche mené par l'INRA de Colmar : ResDur, dont le but est de créer de nouveaux cépages répondant aux besoins et aux contraintes de la viticulture de demain.

Ces cépages de première génération devraient obtenir d'ici 2017 leur inscription au catalogue et être ainsi proposés aux viticulteurs.

Comme pour l'ensemble des créations variétales issues de ce programme, les résistances ont été « pyramidées » afin de garantir leur durabilité : plusieurs sources distinctes de résistances au mildiou et à l'oïdium ont été cumulées dans les croisements, dans le but de supprimer tout traitement spécifique contre ces deux maladies.

Aujourd'hui le programme ResDur se poursuit et une deuxième vague de cépages résistants a été retenue pour une mise en essais VATE (Valeur Agronomique Technologique et Environnementale) qui devrait débuter d'ici 2 ans, aboutissant à une inscription au catalogue en 2023, pour les variétés retenues.

La Chambre d'Agriculture et ses partenaires réfléchit donc à l'implantation d'un dispositif VATE qui permettrait d'évaluer les qualités agronomiques, technologiques et environnementales d'une dizaine de cépages blancs issus de cette deuxième vague de sélection.

A terme, se sont des cépages qui pourraient intégrer la liste des cépages autorisés des productions

Gascogne / Armagnac et qui permettraient de mettre en place une viticulture compétitive économiquement et responsable environ-

nementalement, positionnant ainsi le vignoble de Gascogne comme vignoble précurseur et performant.



(Source : IFV)